

Commission Gatineau, Ville en santé

PROCÈS-VERBAL

4^e séance – 22 septembre 2022 - 9 h 02 à 11 h 04

Vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

PRÉSENCES :

Membres

Monsieur Louis Sabourin, président

Monsieur Steve Moran, vice-président

Monsieur Denis Girouard, membre

Madame Kathleen Barrette, Société de transport de l'Outaouais

Monsieur Nicolas Heidecker, Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais

Monsieur Martin St-Jean, Cégep de l'Outaouais

Monsieur Stéphane Lacasse en remplacement de madame Nadine Peterson – Centre de services scolaire des Portage-de-l'Outaouais

Monsieur Richard Sévigny – Observatoire du développement de l'Outaouais

Secrétaire

Madame Véronique Leduc - Secrétaire aux commissions et comités – SLSDC

Ressources internes

Madame Anick Fortin – Coordonnatrice aux commissions et comités – SLSDC

Monsieur Sébastien Vallée – Directeur – SLSDC

Madame Mychelle Vaive – Chef de section – Opérations et installations sportives – SLSDC

Invités (es)

Madame Camille Paquette – Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive - Direction de santé publique

ABSENCES :

Madame Sylvie Lafontaine, Direction de la santé publique

Monsieur Daniel Corbeil, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Madame Karine Parker, Office d'habitation de l'Outaouais

Madame Nathalie St-Amour, Université du Québec en Outaouais

Madame Nathalie Lepage, Centraide Outaouais

Madame Myriam Houde – Service de police de la Ville de Gatineau

La séance débute à 9 h 02.

1. Mot de bienvenue

Monsieur Sabourin souhaite la bienvenue à tous. Il souligne la présence de monsieur Stéphane Lacasse en remplacement de madame Nadine Peterson. Suite à un conflit d'horaire, madame Nathalie St-Amour sera remplacée par monsieur Richard Sévigny aux séances prévues en 2022. Il remercie madame Camille Paquette de sa présence pour la présentation prévue au point 6 de l'ordre du jour.

Il informe les membres que cette séance en mode virtuel n'est pas webdiffusée sur le site Web.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Steve Moran

Appuyé par monsieur Stéphane Lacasse

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

Adoptée

3. Dépôt et suivis des procès-verbaux de la réunion du 9 juin 2022

Aucun suivi.

Madame Kathleen Barrette et monsieur Denis Girouard se joignent à la rencontre à 9 h 09.

4. Période de questions citoyennes et citoyens

Madame Ginette Langevin fait la lecture de la demande au nom du Collectif Santé sans produits parfumés. En somme, elle expose un bref portrait de ce que les personnes souffrant d'hypersensibilité chimique vivent et les réactions des membres du regroupement en lien avec les résultats du rapport produit par l'Institut national de la santé publique du Québec. Elle termine, en faisant la demande suivante à la Commission :

Nous souhaitons vivement que la Ville de Gatineau devienne le phare, au Québec, de ce changement de paradigme en instaurant de nouvelles normes quant au choix de produits de nettoyage et désinfection, dans les domaines gérés par la municipalité, dont l'accès aux logements, l'accès aux services municipaux en lien avec l'accueil des citoyens, au transport et transport adapté.

La lettre rédigée par madame Langevin est acheminée aux membres de la Commission.

Monsieur Moran remercie madame Langevin d'avoir sensibilisé les membres de la Commission aux enjeux vécus par les personnes vivant avec une hypersensibilité chimique et salue son courage.

Monsieur Lacasse mentionne que le milieu scolaire est de plus en plus sensibilisé à cette situation et fera un retour avec ses collègues des autres centres de services scolaires.

5. Suivi de dossier :

5.1 Jeu libre dans la rue

Madame Vaive mentionne que le projet se déroule bien et que la Ville a reçu peu de requêtes et de plaintes à ce jour.

5.2 Laboratoire de la participation citoyenne par la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais

Monsieur Heidecker mentionne que le nom a changé. Il ne s'agit plus du Laboratoire de participation citoyenne, mais du Laboratoire de formation populaire de l'Outaouais. Il informe les membres que l'organisme a été créé et que les travaux débiteront dès qu'une ressource en coordination sera embauchée.

6. Présentation : Avis de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur l'hypersensibilité chimique par la Direction de santé publique

Dre Camille Paquette fait part du mandat confié par le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'INSPQ. Elle présente sommairement les résultats de l'avis traitant de l'hypersensibilité chimique suite à la demande de madame Langevin déposée à la Commission à la séance du 18 octobre 2018. En séance huis clos, les membres avaient demandé à la Direction de la santé publique d'obtenir davantage d'information à ce sujet. La Direction de santé publique informait les membres qu'un avis provenant de l'INSPQ était attendu à ce sujet.

En somme, madame Paquette précise que les auteurs de l'avis mentionnent qu'aucune évidence ne permet de soutenir l'hypothèse d'une association entre le syndrome de sensibilité chimique multiple (SSCM) et la toxicité des produits chimiques aux concentrations environnementales habituelles. Cependant, les perturbations biologiques chroniques sont réelles. Les symptômes et souffrances sont réellement ressentis. Ces personnes subissent des impacts psychosociaux et professionnels. En somme, c'est un enjeu de santé global réel. Madame Paquette termine sa présentation en informant les membres de la recommandation émise dans l'avis : créer des centres d'expertise spécialisés dans le SSCM pour offrir un soutien médical et social approprié.

Des questions liées au mandat et aux intentions de l'INSPQ à identifier des moyens pour réduire les impacts et sur les suites de cet avis sont posées. Il est également demandé si des mesures seront mises en place ou proposées par la Direction de santé publique, et s'il y a la possibilité d'obtenir des statistiques en fonction du groupe d'âge touché.

Madame Paquette mentionne que l'avis était adressé aux professionnels de la santé. La DSP n'a pas d'information quant aux intentions des suites de l'avis de l'INSPQ. Pour les données en fonction de l'âge, elle vérifiera auprès de l'INSPQ. Elle ajoute que suite à la demande de madame Langevin, une réflexion sur les mesures à mettre en place par la municipalité est à analyser. Elle ajoute que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais a adopté une procédure sans parfum et sans fragrance dans ses infrastructures il y a quelques années.

Madame Vaive ajoute qu'un courriel a été acheminé au Réseau des grandes villes du Québec afin de voir si des municipalités ont mis en place des mesures. Les réponses obtenues à ce jour par quelques villes indiquent qu'aucune mesure n'a été mise en place.

Monsieur Martin St-Jean quitte la rencontre à 10 h.

Les membres s'entendent pour dire que la discussion devra se poursuivre afin d'analyser la possibilité et la pertinence de mettre en place des mesures pour répondre aux enjeux identifiés.

Pause de 10 h 07 à 10 h 21

Madame Kathleen Barrette quitte la rencontre à 10 h 07.

7. Présentation : Bilan 2021 et Plan d'action intégré Familles, aînés et personnes handicapées 2022-2026

Monsieur Vallée présente le bilan des actions 2021 et les actions 2022-2026 proposées dans le Plan d'action intégré Familles, aînés et personnes handicapées. Il mentionne que la Commission des aînés a émis une recommandation lors de sa séance du 15 septembre 2022.

Certains membres se questionnent sur les actions de la Ville en lien avec l'intégration des personnes handicapées comme employeurs. Monsieur Vallée fera le suivi à cet effet auprès des ressources humaines.

Madame Fortin mentionne que madame Lafontaine a demandé, par courriel, d'apporter une modification au point 6.6 en lien avec le service 211 : le CISSSO n'est pas meneur, mais complice dans ce projet.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration sociale, scolaire et professionnelle et que cette loi oblige les municipalités à produire un Plan d'action annuel, à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé, s'est engagée, dans son Plan de travail 2022-2023, à prendre connaissance du bilan annuel ainsi qu'à renouveler le Plan d'action intégré – Famille, Aînés (MADA) et Accessibilité universelle;

La Commission Gatineau, Ville en santé recommande au conseil municipal :

CP-CGVS-2022-08

- *d'accepter le dépôt du bilan 2021 du Plan d'action transitoire 2020-2021 – Famille, Aînés (MADA) et Accessibilité universelle.*

CP-CGVS-2022-09

- *d'adopter le Plan d'action intégré 2022-2026 – Familles, aînés et personnes handicapées.*

Adoptée à l'unanimité

8. Varia

Aucun point n'est ajouté.

9. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission Gatineau, Ville en santé aura lieu le 27 octobre 2022.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 04

Il est proposé par monsieur Nicolas Heidecker

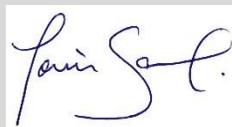
Appuyé par monsieur Richard Sévigny

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENT
MONSIEUR LOUIS SABOURIN



COORDONNATRICE
MADAME ANICK FORTIN